



## Traité Yebamot

### Michna 3 - Chapitre 1

שש עריות חמורות מאלו מפני שהן נשואות לאחרים, צרותיהן  
מותרות: אימו, ואשת אביו, ואחות אביו, ואחותו מאביו, ואשת  
אחיו מאביו, ואשת אחי אביו.

Le cas des six proches parentes est plus grave que celui des précédentes, en ce sens qu'elles [ne peuvent] se marier qu'à des personnes étrangères à la famille ; il en résulte que leurs rivales peuvent épouser le beau-frère. Ce sont : sa mère, la femme de son père, la sœur de son père, sa sœur consanguine, la femme du frère de son père et le femme de son frère consanguin.



### La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)